

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

UFI: MGC0-706Y-Y00A-TR1D

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés[SU21]

Catégorie de produit:

Produits de lavage et de nettoyage

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE

ZAC DES EPALITS 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY

TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83

hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Sens. 1A, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables



FICHE DE DONNEES DE SECURITE HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

2 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS07 - Attention



Code(s) des mentions de danger:
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Contient:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1), Parfum, Limonene, Solfonato di sodio, Coco diethanolamide, Alcool C12-14 etoxilate sulfate sodium salts
RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012, biocides contenus: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (Protection des produits pendant le stockage)

Contient (Règ.CE 648/2004):

5% < 15% agents de surface anioniques, < 5% Miscela di: 5-cloro-2-metil-4-isotiazolin-3-one and 2-metil-4-isotiazolin-3-one, agents de surface non ioniques, Limonene

UFI: 5850-U074-200N-07PS

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

3 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Alcoolsl C12-14 etoxilate sulfate sodium salts	$\geq 3 < 5\%$	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Toxicité aigue Facteur M = 1 Toxicité chronique Facteur M = 1	ND	68891-38-3	500-234-8	01-2119488 639-16
Solfonato di sodio	$\geq 1 < 5\%$	Eye Irrit. 2, H319	ND	68608-26-4	271-781-5	01-2119527 859-22-xxxx
Coco diethanolamide	$\geq 1 < 5\%$	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318 ATE oral = 2.100,0 mg/kg	ND	68603-42-9	271-657-0	01-2119490 100-53
Parfum	$\geq 0,1 < 1\%$	Asp. Tox. 1, H304; Skin Corr. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Toxicité aigue Facteur M = 1 Toxicité chronique Facteur M = 1	ND	ND	ND	NR
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) Note: B	$\geq 0,0015 < 0,1\%$	EUH071; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Skin Corr. 1C, H314; Skin Sens. 1, H317; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 2, H330; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Limits: Skin Corr. 1C, H314 %C $\geq 0,6$; Skin Irrit. 2, H315 0,06 $\leq$ %C $< 0,6$; Eye Dam. 1, H318 %C $\geq 0,6$; Eye Irrit. 2, H319 0,06 $\leq$ %C $< 0,6$; Skin Sens. 1A, H317 %C $\geq 0,0015$; Toxicité aigue Facteur M = 100 Toxicité chronique Facteur M = 100	613-167-00-5	55965-84-9	ND	NR



FICHE DE DONNEES DE SECURITE HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

4 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
-----------	------------------------	----------------	-------	-----	--------	-------

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu



FICHE DE DONNEES DE SECURITE HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

5 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs: Butylène
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.
Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.
Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

6 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés:

Manipuler avec précaution.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Substance: Alcools C12-14 etoxilate sulfate sodium salts

PNEC

Eau douce = 0,24 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 5,45 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,024 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,545 (mg/kg/Sédiment)

STP = 10000 (mg/l)

Sol = 0,946 (mg/kg Sol)

- Substance: Coco diethanolamide

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 73,4 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 4,16 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 21,73 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 2,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 6,25 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Dermique = 93,6 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 0,25 (mg/m³)

PNEC

Eau douce = 0,007 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,195 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,0007 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,0195 (mg/kg/Sédiment)

STP = 830 (mg/l)

Sol = 0,0348 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:





FICHE DE DONNEES DE SECURITE HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

7 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Ménages privés:

Aucun contrôle spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	Liquide	
Couleur	vert	
Odeur	lemon	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	(20 °C): ca. 6,5 – 7	
Point de fusion/point de congélation	<0° C.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100° C.	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1 ± 0,05 (20°C)	
solubilité(s)	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Total	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

8 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non oxydante	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



FICHE DE DONNEES DE SECURITE HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

9 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Relativement aux substances contenues:

Coco diethanolamide:

Contact avec les yeux : irritant pour les yeux (lapin). Peut causer des dommages irréversibles à l'œil.

Contact avec la peau : modérément irritant pour une seule application (4 h-lapin)

Facilement biodégradable selon les critères de la Directive 67/548/CEE et ses modifications successives.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2100

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1):

Relativement aux substances contenues:

Coco diethanolamide:

Demande théorique en oxygène (DThO) 2.52: mg O₂/mg.

Demande chimique en oxygène (DCO): 2,51 mg O₂/mg.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1):

Toxicité aiguë Facteur M = 100

Toxicité chronique Facteur M = 100

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

Coco diethanolamide:

Biodégradables primaires : plus de 90 % (OCDE)

Facilement biodégradable : plus de 60 %



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

10 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648

L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilit/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité ci-dessus.

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

11 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H310 = Mortel par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H330 = Mortel par inhalation.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange



FICHE DE DONNEES DE SECURITE HPC1360 DECOLL'AFFICHE PAPIER PEINT

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 09/12/2021

12 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2020/878 du Parlement européen
- Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.

Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents